



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ARRETE du 25 NOV. 2009

fixant la liste des candidates et candidats admis aux concours externe et interne pour le recrutement de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ouverts au titre de l'année 2009 (femmes et hommes)

La Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2005-447 du 6 mai 2005 portant statut particulier du corps des directeurs d'insertion et de probation ;

VU l'arrêté du 16 juin 2005 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire;

VU l'arrêté du 12 mai 2009 portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2009 de concours externe et interne pour le recrutement de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ;

VU l'arrêté du 22 juin 2009 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ouverts au titre de l'année 2009 (femmes et hommes) ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2009 fixant le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement

de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire (femmes et hommes) ouvert au titre de l'année 2009 ;

VU l'arrêté du 9 septembre 2009 fixant la liste des examinateurs qualifiés des concours interne et externe pour le recrutement de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ouverts au titre de l'année 2009 (hommes et femmes) ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2009 fixant la liste des candidates et candidats déclarés admissibles aux concours externe et interne pour le recrutement de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ouverts au titre de l'année 2009 (femmes et hommes) ;

VU le procès-verbal de la délibération du jury d'admission en date du 23 novembre 2009.

ARRETE :

Article 1

Sont déclarés admis par ordre de mérite à l'issue des épreuves écrites et orales du concours externe de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire, organisé au titre de l'année 2009, les candidates et candidats suivants :

Sexe	Nom usuel	Nom de jeune fille	Prénom usuel	Classement
Mademoiselle	SABARLY		Louise	Liste principale n°1
Mademoiselle	SALVI		Emmanuelle	Liste principale n°2
Mademoiselle	PELISSIER		Emilie	Liste principale n°3
Mademoiselle	GABRIEL		Anne-Cécile	Liste principale n°4
Mademoiselle	GAILLARD		Aurore	Liste principale n°5
Mademoiselle	MUNOZ-FORTE		Céline	Liste principale n°6
Mademoiselle	FANTATO		Marjorie	Liste principale n°7
Madame	JAGOT		Elisabeth	Liste principale n°8
Monsieur	NKONDI		Firmin	Liste principale n°9
Monsieur	CRESPO		Gilles	Liste principale n°10
Mademoiselle	HERBE		Laure	Liste principale n°11

Article 2

Sont inscrits par ordre de mérite sur la liste complémentaire à l'issue des épreuves écrites et orales du concours externe de directeurs d'insertion et de probation, organisé au titre de l'année 2009, les candidates et candidats suivants :

Sexe	Nom usuel	Nom de jeune fille	Prénom usuel	Classement
Mademoiselle	GIBALDO		Clélie	Liste complémentaire n°1
Mademoiselle	MORILLAS-LOPEZ		Lucie	Liste complémentaire n°2
Mademoiselle	ISLER		Margaux-Eugénie	Liste complémentaire n°3
Monsieur	DELHEURE		Fabien	Liste complémentaire n°4

Mademoiselle	BAREA		Julie	Liste complémentaire n°5
Monsieur	AILLAUD		Marc-Alexandre	Liste complémentaire n°6
Madame	BONVALET	DREUILLET	Anne	Liste complémentaire n°7

Article 3

Sont déclarés admis à l'issue des épreuves écrites et orales du concours interne de directeurs d'insertion et de probation, organisé au titre de l'année 2009, les candidates et candidats suivants :

Sexe	Nom usuel	Nom de jeune fille	Prénom usuel	Classement
Mademoiselle	LURO		Anne	Liste principale n°1
Madame	BORGEAUD- MOUSSAID	BORGEAUD	Alexandrine	Liste principale n°2
Monsieur	ARANDEL		Guillaume	Liste principale n°3
Madame	GARCIA POTTEEUW	GARCIA	Olivia	Liste principale n°4
Mademoiselle	BONNEAU		Laure	Liste principale n°5
Madame	TOMBAL	BONNIN	Marie-Anne	Liste principale n°6
Monsieur	KAPINSKI		Loïc Philippe Christian	Liste principale n°7
Mademoiselle	MARTIN		Sandra	Liste principale n°8

Article 4

Sont inscrits par ordre de mérite sur la liste complémentaire à l'issue des épreuves écrites et orales du concours interne de directeurs d'insertion et de probation, organisé au titre de l'année 2009, les candidates et candidats suivants :

Sexe	Nom usuel	Nom de jeune fille	Prénom usuel	Classement
Madame	ATLAN		Laetitia	Liste complémentaire n°1
Madame	LANGSWEIRT	HARANGER	Candie	Liste complémentaire n°2
Monsieur	MAKENGO KIBOBO		Hugues	Liste complémentaire n°3
Mademoiselle	TALARIE		Carole	Liste complémentaire n°4
Madame	RAPHIOU	OGUIDI	Elise	Liste complémentaire n°5

Article 5

Les candidates et candidats cités à l'article 1^{er} et éventuellement à l'article 2 seront nommés en qualité de directeurs d'insertion et de probation stagiaires sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par l'article 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et par l'article 3-1 du décret n°2005-447 du 6 mai 2005 portant statut particulier du corps des directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire.

Article 6

Les candidates et candidats cités à l'article 3 et éventuellement à l'article 4 seront nommés en qualité de directeurs d'insertion et de probation stagiaires sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par l'article 3-2 du décret n°2005-447 du 6 mai 2005 portant statut particulier du corps des directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire.

Article 7

Le Directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 NOV. 2009

La Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés
Par délégation,

L'adjointe du sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales


Marie-Christine DEWAILLY